



Calcul du nombre de m2 habitable

Par **ethy**, le **24/05/2008** à **14:04**

bonjour,rnrnj'ai visité un appartement qui était annoncé à 54m2 avec terrasse de 22m2.rnrnen réalité ce logement fait 45m2+terrasse de 22m2 dont une partie a été tranformée en veranda, mais pour y aller il faut escalader la porte fenetre du sejour qui se trouve à une hauteur de 50cm environ du sol.rnrnpeut-on considerer comme habitable la partie veranda?rnrnsinon quel pourcentage peut etre pris pour le calcul d'une partie de cette veranda?rnrnmerci

Par **frog**, le **24/05/2008** à **14:23**

[citation]La surface habitable est définie par l'article R. 111-2 du Code de la construction et de l'habitation :rnrn"[C'est] la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres [...] **Il n'est pas tenu compte de la superficie des** combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, **vérandas**, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10 [du Code de la construction et de l'habitation], locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre."

[/citation]rnrnhttp://fr.wikipedia.org/wiki/Surface_habitable